

218C1724
FR0000035784-FS0998

25 octobre 2018

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

DIGIGRAM
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 25 octobre 2018, le concert composé de M. Pascal Quiry et de Mme Françoise Quiry a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 octobre 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société DIGIGRAM et détenir de concert 110 156 actions DIGIGRAM représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et 5,23% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Françoise Quiry	60 000	2,86	60 000	2,85
Pascal Quiry	50 156	2,39	50 156	2,38
Total concert	110 156	5,25	110 156	5,23

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions DIGIGRAM sur le marché.

¹ Sur la base d'un capital composé de 2 100 000 actions représentant 2 107 836 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.